

Contactez-nous pour connaître notre offre de formation
accessible en alternance

C'est quoi ?

C'est un contrat de travail qui associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques dispensés à l'Université et une application en entreprise. Il permet d'acquérir une **qualification professionnelle reconnue** sur le marché du travail, sous la forme d'un diplôme ou d'une formation qualifiante et une expérience professionnelle.

Pour qui ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Les bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS ou d'un contrat unique d'insertion.

L'alternant
n'entre pas
dans le calcul
de l'effectif de
l'entreprise

Durée du contrat

- De 6 à 36 mois maximum
- Période d'essai (selon les dispositions prévues par le Code du Travail)

Organisation de la formation

- Un **tuteur entreprise** est désigné pour accueillir et guider l'alternant dans l'entreprise d'accueil
- Un **tuteur pédagogique** à l'Université assure le suivi et le conseil tout au long du contrat
- Actions d'évaluation, d'accompagnement et de professionnalisation.

Quelle rémunération ? (% du SMIC)

Egal ou supérieur au
baccalauréat :

- de 21 ans
65%

de 21 à 25 ans
80%

26 ans et +
100%

Qui finance la formation ?

Les OPCA/OPCO, d'après un forfait horaire pour la formation des salariés fixé par la branche professionnelle.

FRANCE TRAVAIL, aide forfaitaire dans la limite du montant fixé en vigueur pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Comment faire ?

Dans les 5 jours de la conclusion du contrat, l'employeur adresse à l'OPCA/OPCO :

- 📄 le **contrat Cerfa** EJ20,
- 📄 la **convention de formation** signée avec l'Université,
- 📄 le **document** précisant les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction de la formation (*fourni par l'Université*).

Dans les 20 jours de la réception du contrat par l'OPCA/OPCO, ce dernier se prononce sur la conformité de la prise en charge et dépose le contrat auprès de la DIRECCTE.

Les demandes d'aides à l'embauche sont à déposer auprès de France Travail: formulaires disponibles sur www.francetravail.fr

Mes d marches

- ① *Je recherche un employeur*

- ② *Je prends contact avec la direction de la Formation Tout au Long de la Vie*

- ③ *Je re ois le dossier de candidature*

- ④ *Je suis admis en formation*

- ⑤ *Je signe mon contrat de travail avec l'entreprise*

- ⑥ *Je me forme*

